

Compte rendu réunion de Conseil Communautaire

Lundi 14 Janvier 2013 à 20h30 en mairie d'Habère-Poche

Présents : MUSARD Jean-Paul – BOUVIER Bernard – ROCH Jacqueline – GENOUD Edmond – BOSSON Jean-François – SANTONI Michel – DUFOURD Pierrick – DUPRAZ Yves – SAUTHIER Gilles – DURET Marielle – VIGUIER Evelyne – DUCROT Denis – GURLIAT Romain – SALAMON Gérard – MOUCHET Denis – MOUCHET Laurence – CHARDON Patrick.

Excusés : MAURON Jean – SCHERRER Fabienne – FRAPSAUCE Laurence.

Absents : MEYNENT Hervé

Le Président remercie la municipalité d'Habère-Poche de nous accueillir au sein de sa salle des fêtes, et souhaite une très bonne et heureuse année à tous les membres présents.

Secrétaire de séance : SALAMON Gérard.

Approbation compte rendu de la dernière réunion :

Deux corrections doivent être apportées au compte rendu :

- Charles Donche demande à faire partie de la commission sentiers.
- Hervé Meynent a été ajouté par erreur dans les personnes présentes à cette réunion.

Décision : Le conseil communautaire approuve le compte rendu de la réunion de conseil communautaire du 3 décembre 2012 sous réserve que ces deux corrections citées ci-dessus soient effectuées.

BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE : BILAN DE L'ACTIVITE ET GESTION DU PERSONNEL

Depuis 2007, la bibliothèque a évolué, elle est aussi devenue une médiathèque avec de nombreuses compétences.

Aujourd'hui, ce service comptabilise 1500 inscrits, et le personnel a effectué 28 815 prêts pour l'année 2012.

L'équipe au sein de la bibliothèque/médiathèque se compose de deux personnes à temps partiel (31h30 et 27h30) ainsi que de bénévoles très dynamiques, toutefois ce système à ses limites.

En effet, la bibliothèque /médiathèque est victime de son succès, le personnel accueil de plus en plus de classes, et de ce fait est très sollicité. Ainsi, Françoise ROSKAMS a dû supprimer certaines rencontres avec les auteurs, des racontes tapis au grand regret de l'équipe de la bibliothèque.

Par ailleurs, depuis le mois de septembre, l'assistante sociale a demandé que les demandeurs d'emploi puissent avoir accès aux ordinateurs de la bibliothèque, il s'agit d'un public qu'il faut encadrer dans sa démarche.

Si l'on souhaite que le service au sein de la bibliothèque/médiathèque perdure il faut augmenter les heures du personnel en place, et renforcer la structure.



Proposition

Le Président propose d'augmenter les heures de Françoise ROSKAMS à 35 H hebdomadaires et d'embaucher une personne à 35H afin de renforcer la structure, assurer le service et maintenir la dynamique.

Jean-Paul MUSARD souhaite connaître le nombre d'heures de récupération de Madame ROSKAMS et de Madame MEJEAN, et demande si les heures supplémentaires sont payées.

Virginie PINGET BAUER précise que les heures ne sont pas payées, et que Madame ROSKAMS récupère l'équivalent de 11 jours par année.

Le Président explique :

- que si l'on passe Madame ROSKAMS à 35H00 cela coûtera 350.44€ par mois de plus à la CCVV, charges comprises, soit 4205.28€ par année.
- Que si l'on embauche un agent de catégorie C au sein de la bibliothèque, cela coûtera 21 326.64€ par année à la CCVV.

Décision

Le Conseil Communautaire, après avoir voté a décidé à la majorité de ses membres présents (2 abstentions Jean-Paul MUSARD et Gilles SAUTHIER) :

- D'augmenter les heures de travail de Madame ROSKAMS de 31h30 à 35h00.
- De créer un poste de catégorie C au sein de la bibliothèque/médiathèque pour 35h00 hebdomadaires et de ce fait d'effectuer une publicité sur le site du CDG74.
- De créer un poste à l'automne de bibliothécaire afin de prévoir le départ en retraite de Madame ROSKAMS, une fois que celle-ci aura notifié sa volonté de partir en retraite.

TRAVAIL DE LA COMMISSION ECOLE MATERNELLE

La commission s'est réunie en mairie de Bogève le 08 janvier 2013 afin de faire le point avec le corps enseignant et le personnel ATSEM. En effet, lors des entretiens individuels de fin d'année, il a été constaté qu'il y avait un malaise.

Depuis mars 2011, une employée a été en arrêt de travail, elle a été remplacée par Angélique BOVET, puis cette personne a été mise en mi-temps thérapeutique à partir du 01 octobre 2012. Ainsi, aujourd'hui, Angélique Bovet complète le mi-temps thérapeutique de cette personne.

Au sein de la classe des MS/GS, il y a un problème de continuité car il y a trois ATSEM différentes qui interviennent sur une semaine : Marine, Isabelle et Angélique et cela perturbe les enfants. De plus, Marine n'arrive qu'à 9h15 et de ce fait ne peut pas préparer les ateliers.

Proposition :

Etant donné que l'école de Boège manque cruellement de personnel ATSEM surtout pendant les heures de cantine, Evelyne VIGUIER propose qu'Angélique BOVET effectue les deux heures de cantine (de 11h00 à 13h00) au sein de l'école maternelle de Boège et ceci du lundi au vendredi, et qu'elle continue à travailler au sein de l'école maternelle de Bogève les mardi et vendredi de 15h00 à 18h00.

Décision :

Le Conseil Communautaire approuve la proposition.



TRAVAIL DE LA COMMISSION TRAVAUX

Michel SANTONI expose au Conseil Communautaire la nécessité de relancer un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre relative au cinéma de Villard dans la mesure où le projet a changé. En effet, la commission propose au Conseil Communautaire de démolir le bâtiment existant et de construire un bâtiment neuf car cela est économiquement plus avantageux.

Jean-Paul MUSARD demande si dans le projet le problème des parkings a été discuté, ainsi que la localisation du cinéma dans la mesure où l'on ne réhabilite pas et que l'on construit un nouveau bâtiment.

Michel SANTONI, propose de faire une convention pour compte de tiers comme cela a été fait pour la route du collège et la route de la déchetterie. Pour le moment, M. Santoni confirme qu'une Déclaration d'Utilité Publique est en cours pour le terrain situé entre le cinéma et le cimetière.

Décision :

Le Conseil Communautaire décide :

- de mettre un terme à la procédure en cours pour motif d'intérêt général et donne tout pouvoir au président pour notifier au maître d'œuvre la résiliation du marché.
- de lancer une nouvelle procédure pour la maîtrise d'œuvre et d'autoriser le Président à la signature des différents documents et contrats qui interviendront.
- De faire rapidement le point sur l'avancement des projets de cinéma et de groupe scolaire en planifiant une réunion de commission travaux. La réunion se déroulera en mairie d'Habère-Poche. Les élus s'accordent sur la date du mercredi 23 janvier à 18h. Cette date sera proposée à Jean Mauron pour validation qui est absent ce soir.

TRAVAIL DE LA COMMISSION DU PERSONNEL

Le Président expose au Conseil Communautaire que des entretiens individuels ont eu lieu comme chaque année, une demande a été effectuée par l'ensemble du personnel pour faire une formation aux premiers secours.

A ce titre, Denis Ducrot demande si les agents communaux pourront se greffer à cette formation.

Décision :

Le Conseil Communautaire charge le Président de se renseigner auprès des pompiers de Boège afin de proposer une formation « premiers secours » à l'ensemble du personnel.

TRAVAIL DE LA COMMISSION SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE :

Marielle Duret remercie Fabienne Scherrer, Gérard Salamon et Denis Ducrot pour leurs remarques constructives suite à la diffusion des documents de travail de la commission.

La commission s'est réunie mercredi 9 janvier 2013. Le CR de cette réunion sera envoyé suite à la réunion de conseil communautaire à tous les membres.



PROBLEME DE LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES NARCISSES

En raison du manque de place et de créneau disponible au Gymnase de Boège, certaines associations ont la possibilité d'utiliser la salle de motricité des Narcisses. La salle était louée à raison de 10€/h aux associations ce qui représente un montant de 4700€ de septembre 2011 à juin 2012 pour 4 associations (Taï Chi, Yoga, Rock'n Roll, Ecole de musique et de danse).

En 2013, le coût de la location de la salle va passer à 13€ de l'heure ce qui représente 10100€ de septembre 2012 à juin 2013. En comparaison, le coût de fonctionnement de l'heure au Gymnase est estimé à 23€/h.

Pour l'heure, c'est la CCVV qui paye la location de la salle et qui verse ainsi une subvention en nature à des personnes qui exercent une activité professionnelle. Il faut réussir à mettre en place un critère pour permettre le versement de subvention aux associations gérées par des bénévoles et cesser les aides versées à ces associations gérées par des professionnels qui sont également des associations de type loi 1901.

PROPOSITION DE CLASSIFICATION DES AIDES DE LA CCVV A DESTINATION DES ASSOCIATIONS

Bernard Bouvier propose de synthétiser la discussion en créant 3 axes d'intervention :

- ✓ Education : éducation musicale, sportive, culturelle et périscolaire à destinations des jeunes de moins de 18 ans de la Vallée Verte.
 - L'aide de la CCVV prendra la forme d'une aide de X€ versée à l'association pour chaque adhérent de moins de 18 ans.
 - Afin de mettre toutes les associations sur un même pied d'égalité cette somme sera la même pour toutes les associations œuvrant pour l'éducation des jeunes de la vallée (musique, sport, culture...).
- ✓ Evènementiel
 - Afin de niveler la participation de la CCVV pour les différents évènements organisés sur le territoire de la Vallée, il est proposé de fixer une participation de la CCVV à hauteur de X% du budget prévisionnel dans la limite de plafonds fixés par la CCVV.
 - Ces seuils pourraient varier pour les évènements à dimension intercommunale et les évènements de plus grande ampleur.
 - Ces seuils seront les mêmes pour tous les évènements entrant dans la même catégorie (dimension intercommunale / dimension supérieure).
- ✓ Aide à la personne
 - Modalités de financement à définir

UNE TRANSITION EN DOUCEUR EN 2013

L'objectif pour l'année 2013 est donc de :

- ✓ mettre en place le dossier de demande de subvention et l'imposer aux associations
- ✓ finaliser le règlement d'attribution des subventions
- ✓ résoudre le problème de la mise à disposition de la salle des Narcisses à partir du 01/09/2013
- ✓ communiquer sur la nouvelle politique d'attribution des subventions pour l'année 2013 et pour l'année 2014

Instruction des demandes de subvention en 2013 :

- ✓ Le budget « soutien à la vie associative locale » sera voté comme ce fut le cas jusqu'à maintenant.
- ✓ Deux campagnes d'instruction des dossiers seront fixées (juin et septembre)



Instruction des demandes de subvention en 2014 :

- ✓ Le dossiers de demande de subvention pour l'année 2014 seront à déposer au plus tard le 31/12/2013 à la CCVV.
- ✓ Les dossiers seront instruits en janvier et février de l'année 2014 pour préparer le budget
- ✓ En avril le budget association sera voté.
- ✓ Dans la foulée les notifications d'attribution de subvention seront envoyées dans la foulée

PROCHAINE REUNION

- ✓ Faire un état des dépenses et des mises à disposition pour chaque association
- ✓ Valider la proposition de dossier de demande de subvention
- ✓ Affiner la proposition de règlement d'attribution des subventions
- ✓ Prendre contact avec les associations concernées par la location de la salle des Narcisses pour résoudre ce problème. Il faudra pour se faire organiser une rencontre avec les intéressés.

ADHESION 2013 A GENEVOIS BIBLIO

Evelyne VIGUIER rappelle que Genevois biblio et Savoie biblio sont deux entités différentes mais qui peuvent être complémentaires.

En effet, Savoie biblio relève du département et assure une navette régulière afin d'apporter des livres au sein de la bibliothèque /médiathèque, et proposera bientôt une navette mensuelle, ainsi qu'une réservation de documents en ligne.

Pour ce qui est de Genevois biblio, il s'agit d'un réseau de bibliothèques dans lequel chaque utilisateur peut localiser et demander des documents en ligne où consulter des documents. Il s'agit d'un service plus élaboré que les bibliothèques de la Vallée Verte n'utilisent peu dans la mesure où certaines ne sont pas informatisées.

Décision :

Le Conseil Communautaire décide de ne pas adhérer à Genevois-biblio avec :

- 1 abstention (Marielle DURET)
- 1 voix pour (Jean-Paul MUSARD)
- 15 voix contre

ADHESION AU NOUVEAU CDDRA

Le Président explique qu'il est nécessaire d'adhérer au nouveau CDDRA dans la mesure où l'on peut avoir des subventions notamment pour le SCOT.

Jean -Paul MUSARD dit que l'on n'aura pas de subvention pour le SCOT et que celles-ci seront réservées aux inter-Scot. Le CDDRA n'est pas encore établi et de ce fait la CCVV a encore le temps de se prononcer selon Jean-Paul MUSARD.

Décision :

Le Conseil Communautaire décide d'attendre que les grandes lignes du contrat soient établies avant de se prononcer.



QUESTIONS DIVERSES

➤ **SIDEFAGE :**

- Modification des statuts du SIDEFAGE relative à la composition du syndicat mixte et concernant la représentation de la commune de Fillinges, désormais seule commune indépendante du SIDEFAGE.
- Modification des titulaires membres du SIDEFAGE : Patrick CHARDON remplace Jean-Paul MUSARD, et Denis MOUCHET remplace Jean-François BOSSON, qui sera suppléant.

➤ **SDIS :**

Jean-Paul MUSARD fait part de la demande du SDIS à la mairie de Boège pour les sapeurs-pompiers à savoir la mise à disposition d'un bureau pour le chef de corps, ainsi que d'un appartement pour loger les pompiers de garde le week-end. Jean-Paul MUSARD va rencontrer les pompiers le 15 janvier 2013.

➤ **Maison de l'économie et du développement**

La MED tient une permanence une fois par mois au sein de la mairie de Boège, et elle va nous faire parvenir une demande de subvention très prochainement pour assurer leur service.

Séance levée à 22h45

